

30 DEC. 2013

Service Courrier

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

30 DEC. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

**SEANCE du 19 DECEMBRE 2013
(2^{ème} séance sans quorum)**

DLB 1002/13

L'an deux mille treize et le Jeudi 19 Décembre à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : MM. Robert BAISSÉ, Guilhem BONNARIC, Adam DA SILVA, André GALINIER, Alain HUC, Yves LAUGE, Michel LOUP, Pierre MARHUENDA, Michel ODILE, Guy ROUDIER, Alain RYBAUX, Alain SENEGAS.

Absents excusés : Mme Nathalie ESTELLON

MM. Bernard CHAUD, Henri GRANIER, Robert GELY, Philippe HUPPE, Alain SENEGAS.

Objet : Contrat de prestations d'accompagnement – veille - et stratégies juridiques

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la réorganisation et de la structuration des services du SICTOM, notamment pour assurer une veille juridique renforcée, il était prévu de confier une activité accessoire à un agent pour exercer une mission de conseil juridique et d'assistance technique à la mise en place d'un service chargé d'apporter ses conseils et d'assurer la veille juridique interne aux services du SICTOM.

Il s'avère qu'aucun prestataire susceptible de se voir confier cette mission d'activité accessoire, conformément au décret loi du 29 Octobre 1936 et au décret 91-298 du 20 Mars 1991, n'a pu être identifié et recruté.

Par conséquent, conformément à l'article 28-III du code des Marchés Publics, il est proposé au Comité Syndical de se prononcer à une prestation d'accompagnement – veille et stratégie juridique qui serait confié au cabinet JURIS ECO CONSEIL dans les conditions suivantes :

- durée de la mission : 1 an
- montant total annuel TTC : 13 155€
- nombre de jours d'intervention : 45/an.

Le Comité Syndical invite les membres présents à se prononcer sur cette proposition.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré à l'unanimité.

- **ADOPTÉ** le contrat à intervenir dans les conditions sus exposées,

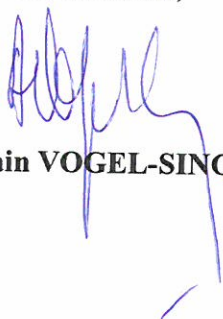
- **AUTORISE** son Président à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires, seront ouverts en tant que de besoin au BP 2014.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

3 0 DEC. 2013

**Bureau des Politiques
Publiques**

SICTOM PEZENAS - AGDE
REÇU LE

3 0 DEC. 2013

Service Courrier